



La lettre de l'Entente

Lettre d'informations gratuite N°2 > Mai 2010

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRESLE MARITIME

La Bresle Maritime en ligne

Edito

Internet, haut débit, insertion, petite enfance, les thèmes du numéro 2 de la Lettre de l'Entente de la communauté de communes prouvent que notre structure, non seulement vit avec son temps mais essaie de préparer au mieux l'avenir. Parmi les principes qui nous guident, je voudrais mettre l'accent sur notre volonté d'offrir à tous, habitant d'un village ou d'une ville plus importante, la même possibilité d'accéder à un service : c'est pour cela que nous avons choisi de prendre une compétence partielle en matière d'insertion : désormais TOUS les jeunes de nos 21 communes, âgés de 16 à 25 ans, peuvent bénéficier du soutien des missions locales pour l'emploi.

Vous les avez peut-être déjà consultés : désormais le site internet de la CCBM (www.breslemaritime.fr) et sa déclinaison tourisme (tourisme.breslemaritime.fr) sont en ligne : ils constituent deux outils de choix pour notre communication en votre direction et à l'intention des personnes qui souhaitent découvrir notre belle région.

Alain Brière
Président de la communauté de communes Bresle Maritime



La communauté de communes, ses compétences, ses actions, ses projets

Le Parc environnemental d'activités

<http://www.breslemaritime.fr>



Un outil pour découvrir la Vallée de la Bresle Maritime

Qui sommes-nous ?

Nos partenaires

<http://tourisme.breslemaritime.fr>



Nouvelles compétences



Assurer l'aménagement numérique du territoire

Il y a deux ans, en créant une commission dédiée à l'étude de compétences nouvelles, la communauté de communes Bresle Maritime affirmait sa volonté de préparer l'avenir et d'améliorer dans différents domaines les infrastructures de notre territoire. Au premier rang de ces infrastructures bien sûr, l'équipement numérique du territoire. Internet est entré dans la majorité des foyers et pour les entreprises, avoir une liaison informatique stable, efficace et performante est une obligation. C'est pourquoi la communauté de communes s'est particulièrement penchée sur le dossier. Si en Seine-Maritime, toute cette problématique est de la compétence du Conseil Général, dans la Somme, c'est aux collectivités locales de prendre en main le dossier. La communauté de communes, après avoir pris la compétence «aménagement numérique de son territoire» a donc décidé d'adhérer à Somme Numérique.

L'objectif de ce syndicat mixte est : d'équiper le territoire en réseau de communication pour ...

Les sites publics des membres :

- Les raccorder directement au réseau de fibre optique
- Les « dégrupper »

Les particuliers :

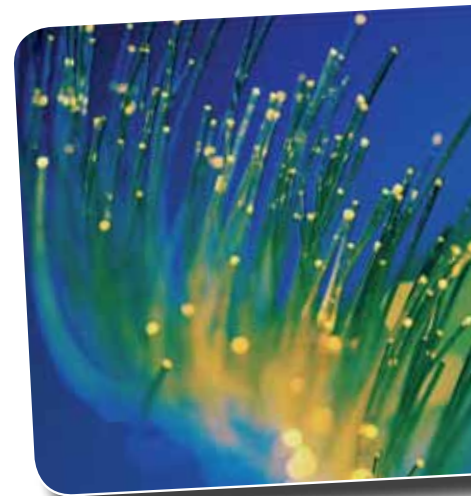
- Assurer un accès à un débit minimum sur l'ensemble du territoire (NRA ZO, satellite)
- Favoriser l'arrivée d'opérateurs alternatifs (dégrouper)

Les entreprises :

- Amener la fibre optique au plus proche des entreprises, notamment dans les zones d'activités
- Aider à la labellisation « Zones d'activités très haut débit ».

Sur notre territoire, cela concerne notamment les communes de Friaucourt et de Woignarue encore classées en zone blanche et bien sûr le parc d'activités de Gros-Jacques pour lequel la communauté de communes veut l'équipement le plus performant.

C'est à ce titre que lors du conseil communautaire du 22 avril, à l'unanimité, les membres de la CCBM ont accepté l'appel à projet de Somme Numérique qui prévoit notamment l'équipement en très haut débit du parc d'activités de Gros-Jacques. Le coût global de cet équipement sera de 212 500 euros et compte tenu du financement FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) espéré, la participation effective de la CCBM serait de 106 250 euros.



L'actualité de la CCBM



ALSH : Que du bonheur !

Les accueils de loisirs sans hébergement mis sur pied par la CCBM durant les vacances de printemps ont été une belle réussite : que du bonheur pour nos petites têtes blondes et brunes. Rendez-vous maintenant cet été. N'oubliez pas de vous inscrire dès à présent. Renseignements auprès de votre mairie ou à la CCBM au 02 27 28 03 92.

Le point sur nos projets

Bâtiment du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s : Le choix des entreprises a été arrêté et le démarrage des travaux, d'une durée prévisionnelle de 12 mois est envisagé pour la première quinzaine de juin 2010.

Centre aquatique communautaire : Le conseil communautaire réuni le 22 avril a validé le cahier des charges pour le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une procédure de conception-réalisation : le cabinet choisi assistera la communauté de communes dès la phase d'actualisation du programme jusqu'à la réception des travaux.

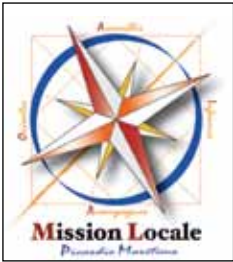
De nouveaux sous-préfets

M. Alain Brière, président de la CCBM a rencontré successivement M. Christian Gueydan, nouveau sous-préfet de Dieppe et M. Philippe Dieudonné, nouveau sous-préfet d'Abbeville. L'occasion pour lui de présenter aux deux nouveaux représentants de l'Etat dans notre région la communauté de communes et d'évoquer les grands dossiers d'actualité. M. Brière a également profité de cette occasion pour insister sur le rôle symbole que souhaite occuper la communauté de communes Bresle Maritime dans les relations interdépartementales et intercommunales entre la Somme et la Seine-Maritime, la Haute-Normandie et la Picardie.





Pour une harmonisation des actions



Face à l'aggravation de la situation économique au cours des dernières années et aux conséquences extrêmement graves pour l'emploi, notamment des jeunes, la communauté de communes Bresle Maritime a décidé le 17 décembre 2009, à l'unanimité de ses membres de prendre une compétence dans le domaine de l'insertion, compétence qui s'intitule : « Action sociale : actions en faveur des jeunes via les missions locales et le PLIE ».

Les missions locales ont été créées en 1982. Elles poursuivent trois finalités en faveur des jeunes de moins de 26 ans : l'accès à l'emploi, la formation, la qualification, l'insertion sociale. L'accompagnement des jeunes est le cœur de métier des missions locales. Elles repèrent sur leur territoire les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions (dispositifs, prestations, partenaires) mobilisables pour y répondre.



Le territoire de la communauté de communes dépend de deux missions locales : celle de Picardie Maritime pour les treize communes de la Somme (Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt-Sur-Bresle, Buigny-Les-Gamaches, Dargnies, Embreville, Gamaches, Friaucourt, Mers-Les-Bains, Oust-Marest, St Quentin Lamotte, Woignarue) et la mission locale Dieppe Côte d'Albâtre pour les huit communes de Seine-Maritime : (Etalondes, Eu, Flocques, Incheville, Le Tréport, Longroy, Millebosc, Ponts et Marais).



Jusqu'alors les communes adhéraient (ou non) individuellement et certains jeunes se voyaient privés du soutien des Missions Locales si leur commune n'adhérait pas au dispositif. Pour remédier à cela, le président Alain Brière a proposé au conseil communautaire de prendre une compétence adaptée : désormais ce ne sont plus les communes mais la communauté de communes Bresle Maritime qui adhère au dispositif pour une somme de l'ordre de 50 000 euros. Désormais tous les jeunes de 16 à 25 ans peuvent avoir recours aux services des missions locales. La CCBM adhère également au dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). De plus pour certains des travaux dont elle est maître d'ouvrage, la CCBM peut demander aux entreprises adjudicatrices, dans le cadre de la clause d'insertion, d'intégrer un certain nombre d'heures de main d'œuvre d'insertion.

Renseignements pratiques

Mission locale Dieppe Côte d'Albâtre

(pour les personnes habitant les communes de Seine Maritime)

Antenne Eu – Le Tréport. Bureaux situés au CIO d'Eu, 9 rue de Verdun, BP 76260 Eu.

Tél 02 35 50 60 00. Permanence le mardi après-midi et le mercredi

Permanence au Tréport : 4 rue de la Digue 76470 Le Tréport. Tel. 02 35 86 88 59.

Mission Locale Picardie Maritime

La mission locale propose une permanence mobile selon le calendrier suivant :

- Vendredi 11 juin : Dargnies (9h-10h), Embreville (10h15-11h) et Buigny Les Gamaches (11h15-12h)
- Mercredi 16 juin : Mers-Les-Bains de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45
- Mercredi 23 juin : Ault de 9h à 12h, Woignarue de 13h30 à 15h.
- Lundi 28 juin : Gamaches de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45
- Mercredi 21 juillet : Mers-Les-Bains de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45
- Jedi 22 juillet : Ault de 13h30 à 16h45
- Mercredi 28 juillet : Gamaches de 9h à 12h15 et de 13h30 à 16h45



Enfance – Jeunesse

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Un lien précieux au service de l'enfant

Rencontre avec...

Nadège Mongenot, responsable du RAM (Relais Assistants Maternels)

1. Nadège Mongenot, vous êtes la responsable du Relais Assistants Maternels de la CCBM, pouvez-vous nous présenter cette structure ?

Le Relais Assistants Maternels (RAM) de la communauté de communes Bresle Maritime (CCBM) est né du souhait des élus de renforcer les services à la population.

Le RAM est ouvert au public depuis avril 2007. Il est financé par la CCBM, la CAF de Dieppe, la CAF de la Somme et la MSA.

L'objectif général des RAM est l'amélioration globale de la qualité d'accueil des enfants chez les assistant(e)s maternel(le)s. Les différentes actions du RAM de la CCBM s'inscrivent donc dans cette perspective.

2. Quels types de services apportez-vous aux parents ?

Les parents à la recherche d'un mode de garde se trouvent souvent démunis face à la complexité des démarches à accomplir pour l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).

Ils trouvent au RAM les listes d'assistant(e)s maternel(le)s disponibles sur le territoire de la CCBM. Lors d'un entretien, un modèle de CDI, proposé par le RAM de la CCBM, leur est présenté et les différentes modalités (mensualisation obligatoire, congés payés) sont expliquées.

Il s'agit aussi lors de ces entretiens de présenter les aides attribuées par la CAF et les déclarations que les parents/employeurs doivent effectuer tous les mois à PAJEMPLOI (service de l'URSSAF).

Le RAM de la CCBM propose aussi un livret d'accueil qui permet aux parents et à l'assistant(e) maternel(le) de se mettre d'accord sur des points tels que l'alimentation, le sommeil, l'hygiène, l'éveil, les apprentissages, etc... et qui sera le gage d'un accueil de qualité et d'une relation employeur/assistant(e) maternel(le) basée sur la confiance.

3. Et aux assistant(e)s maternel(le)s ?

Comme leurs employeurs, les assistant(e)s maternel(le)s viennent chercher au RAM de la CCBM des informations sur le contrat de travail.

D'autres questions concernent l'agrément délivré par le conseil général, le CAP petite enfance, la VAE, leur déclaration d'impôts.

Les entretiens permettent aussi parfois de régler des litiges entre employeur et employé(e) par le biais de la médiation.

4. Vous mettez en place un certain nombre d'actions collectives ? Lesquelles ? Avec le concours de quels partenaires ?

Tous les mois, les assistant(e)s maternel(le)s reçoivent un planning d'animations proposées sur plusieurs communes du territoire : au RAM de la CCBM à EU, à la Parent'aise au Tréport, à la ludothèque d'Eu, à la médiathèque de Mers les Bains et à l'école Lucien Martel de Gamaches.

L'objectif de ces animations est multiple : Rompre l'isolement lié à cette activité pratiquée à domicile mais aussi favoriser les échanges sur la profession, et de socialisation des enfants (activités manuelles, baby gym, bébé lecteur, atelier musique animé par Vincent Denis). Les assistant(e)s maternel(le) peuvent aussi bénéficier

d'ateliers d'initiation à l'informatique, et relaxation sophrologie. Lors de ces rencontres collectives, elles ont aussi la possibilité d'emprunter gratuitement des ouvrages et revues spécialisées.

Pour les parents, le RAM de la CCBM propose d'acquérir, lors de cinq séances gratuites animées par Amélie Van Elslander (instrictrice diplômée), la technique du massage bébé dont les bienfaits ne sont plus à démontrer.

Parents et assistant(e)s maternel(le)s sont aussi régulièrement conviés à des réunions à thème tel que : « la prévention de la bronchiolite », « l'alimentation du jeune enfant », « le portage du bébé en écharpe »...

5. Qu'attendez-vous du nouveau bâtiment qui va être construit et dans lequel vous allez vous installer ?

Le futur bâtiment du RAM de la CCBM accueillera les parents et assistant(e)s maternel(le)s dans de meilleures conditions.

En effet, outre un nouveau bureau, le bâtiment abritera un local d'activités réservé au RAM de 60 m². Celui-ci sera aménagé de façon à répondre aux besoins d'accueil des enfants et des assistant(e)s maternel(le)s avec des espaces spécifiques : un parc fermé pour les tout-petits avec tapis et coussins douillets, un espace pour cuisiner avec les enfants, un « coin lecture » avec fauteuils et casiers de livres, un espace jeux pour les plus grands, une pièce avec table à langer et toilettes enfants.

En dehors de ces considérations matérielles, le nouveau local, permettra aux assistant(e)s maternel(le)s de mieux s'approprier cet espace qui leur est dédié.

Lexique

CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
MSA :	Mutualité Sociale Agricole
CDI :	Contrat à Durée Indéterminée
URSSAF :	Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales
VAE :	Validation des Acquis de l'Expérience



La Lettre de l'Entente est éditée par la Communauté de Communes Bresle Maritime
12, avenue Jacques Anquetil - BP 85 - 76260 Eu. Tel 02 27 28 20 87

Directeur de la publication : Alain Brière - Directeur délégué : José Marchetti

Rédaction : service communication de la CCBM

Conception/Impression : Imprimerie Andru-Chantrel à Gamaches - 18000 exemplaires - Dépôt légal à parution
Mail : ccbm@cc-breslemaritime.fr - <http://www.breslemaritime.fr> - <http://tourisme.breslemaritime.fr>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BRESLE MARITIME